



Paris, le 24 juin 2026

OBJET : Coupe Nationale Interfinances 2026/2027 - Engagements

Chères présidentes, chers présidents,
chers responsables sportifs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine Coupe Nationale Interfinances comportera les disciplines suivantes conformément aux dispositions de l'Article 7 du règlement:

FOOTBALL A 7 MIXTE	PETANQUE FEMININE	TENNIS MASCULIN
VOLLEY-BALL 4 X 4	GOLF	PADEL MIXTE
HAND-BALL MIXTE	BADMINTON MIXTE	
BASKET-BALL 3 X 3	TENNIS DE TABLE	
PETANQUE MASCULINE	TENNIS FEMININ	

J'attire votre attention sur le fait que la Coupe Nationale Interfinances est réservée uniquement aux joueurs titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F. et remplissant les conditions fixées par le règlement.

Je vous invite vivement à prendre connaissance du règlement 2026-2027 afin de faciliter sa bonne application et le respect de ses dispositions. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné une nouvelle orientation à la prochaine CNIF dont vous trouverez la teneur dans les nouveaux articles.

Pour permettre l'établissement des tirages et du calendrier définitif de la Coupe 2026/2027, je vous remercie de bien vouloir m'adresser, le plus rapidement possible, les demandes d'engagement des équipes de votre section et ce avant:

- le 09 septembre 2026 pour le golf (1^{er} tour les 17 ou 18 octobre 2026)

- le 18 septembre 2026 pour toutes les disciplines sauf le handball, le tennis féminin et le tennis de table.
- le 02 novembre 2026 pour le handball, le tennis féminin et le tennis de table.

Le formulaire d'engagement est joint à la présente.

Les sportifs, titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F., à jour de leur cotisation et d'un certificat médical bénéficient automatiquement de la police d'assurance souscrite par l'A.T.S.C.A.F. Fédérale

Les états nominatifs (modèles A – D à télécharger sur GRAAL) devront nous être renvoyés dûment remplis accompagnés du certificat médical et des pièces justificatives demandées par le règlement (à noter la production des photocopies des licences de tennis 2027 pour l'homologation des résultats au palmarès des joueurs).

En ce qui concerne les déplacements, les indemnités seront réglées sur la base de 0,05 €. du km à partir de la base de données MAPPY pour tous les tours de la CNIF 2026/2027. Les frais de réception seront calculés conformément au barème ci-joint.

Votre demande d'engagement devra être adressée par courrier ou courriel à :

Monsieur le Président de l'ATSCAF. Fédérale

Bureau des Sports,

41 boulevard Vincent Auriol

75013 Paris Cédex 13.

atscaf-sports@finances.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Chères présidentes, chers présidents, chers responsables sportifs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fabian RIOS

Président de l'ATSCAF fédérale